

et des objets de première nécessité au Canada et l'étude du problème du renchérissement de toutes choses nécessaires à l'existence.

Législation ouvrière.—Les questions ouvrières suscitent un intérêt croissant et la législation qui s'y rattache occupe davantage l'attention publique. L'administration s'occupe de réunir toutes les lois régissant ces matières qui sont en vigueur au Canada et s'informe de la façon dont elles sont appliquées. Des articles et entrefilets sont publiés, de temps à autre, dans la Gazette du Travail, sur ces sujets. En 1917, le ministère du Travail entreprit la publication d'un recueil contenant le texte de toutes les lois ouvrières, soit fédérales, soit provinciales; l'année 1915 fut choisie comme point de départ et l'on procéda à la compilation de toutes les lois de cette nature en vigueur à la fin de cette année-là, puisées dans les éditions les plus récentes des Statuts Révisés. Une brève introduction explique la méthode suivie dans le choix et la classification des matières, et une table des matières complète ce recueil. L'on se propose d'imprimer un volume semblable tous les cinq ans; d'autre part, dans la période intermédiaire, on publiera des rapports annuels relatifs à la législation ouvrière de l'année précédente. Outre le texte des lois, ces rapports annuels contiennent un résumé succinct et un index alphabétique. Le rapport des lois de 1916 a paru en 1917; celui de l'année 1917 est en préparation.

Organisations ouvrières.—A la fin de 1917, les syndicats ouvriers (trade unions) comptaient 204,630 membres répartis entre 1,974 sections locales, d'affiliations diverses. A la fin de 1916, ils comptaient 160,407 membres et 1842 sections locales; on constate donc une augmentation de 44,223 membres et 132 sections locales, durant l'année. Cette armée du travail se compose de 164,896 membres des syndicats ouvriers internationaux, possédant 1,702 branches au Canada; les 39,734 autres appartenaient à des unions nationales ou indépendantes. Il y eut donc un gain de 35,773 membres pour les syndicats internationaux et de 9,459 membres pour les unions nationales, mais une diminution de 1,009 membres, pour les corporations indépendantes. Pendant la durée de la guerre, 26,438 trade-unionistes, faisant partie de 1,333 sections locales se sont enrôlés dans l'armée volontaire, tandis que 692 réservistes ont rejoint leur régiment, formant un total de 27,130 ouvriers syndiqués sous les drapeaux.

Différends industriels.—Durant 1917, 148 grèves et lockouts vinrent à la connaissance du ministère du Travail, au lieu de 75 en 1916. Les 148 grèves de 1917 ont affecté 714 patrons et 48,329 ouvriers qui ont perdu de la sorte 1,134,970 jours de travail; ces chiffres sont plus élevés que ceux de 1916, le nombre des patrons étant dépassé de 443, celui des ouvriers de 27,172 et les journées perdues de 926,693. Sept de ces grèves étaient commencées depuis 1916, les 141 autres débutèrent en 1917. Les industries le plus gravement affectées par ces grèves furent la métallurgie et les transports: la métallurgie ayant eu à subir 38 grèves, affectant 6,409 ouvriers, lesquels ont perdu 64,301 journées. Vingt-deux grèves se sont déclarées dans les entreprises de transports, affectant 8,258 ouvriers, qui ont perdu 44,451 jours de travail. Vingt et une grèves, intéressant le plus grand nombre d'ouvriers (18,729) et ayant occa-